

Concept d'aumônerie

2018

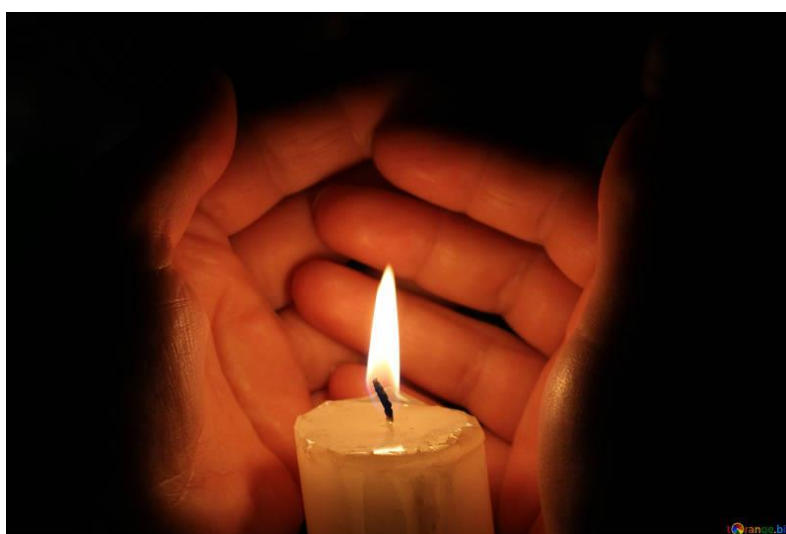


Table des matières

1. Mission de l'aumônerie œcuménique.....	2
2. Cadre et base légale du concept d'aumônerie.....	2
3. Périmètre de l'aumônerie œcuménique du RSBJ.....	3
4. Organisation	3
5. Bénévolat	3
6. Dons et legs	4
7. Place des aumôniers au RSBJ	4
8. Animations culturelles assumées par les aumôniers	5
9. Relations avec les autres lieux de ministère des Eglises (paroisses, régions et départements)	5

1. Mission de l'aumônerie œcuménique

La prise en compte de la dimension spirituelle des personnes hospitalisées, résidentes ou bénéficiaires de prestations fait partie de la mission des soins, dans une perspective de prise en charge globale de la personne. Cette prise en compte concerne aussi les proches et les collaboratrices et collaborateurs du RSBJ.

Les Eglises mettent à disposition des établissements hospitaliers et cliniques, des spécialistes pour cette prise en considération de la dimension spirituelle : ce sont les aumôniers.

Les aumôniers s'inscrivent dans les missions du RSBJ et fonctionnent en interdisciplinarité avec les équipes soignantes. Ils développent le sens et les valeurs des missions communes auprès des malades, des résidents, des bénéficiaires, de leurs proches et des professionnels de la santé.

Ces prêtres, pasteurs, diacres et laïcs engagés sont formés à l'écoute et à l'accompagnement. Ils offrent un soutien sans distinction de religion ni de confession, à moins d'une demande particulière de la personne intéressée. C'est le principe de la subsidiarité appliqué par l'aumônerie : la confession de l'intervenant est secondaire par rapport à une relation de personne humaine à personne humaine.

2. Cadre et base légale du concept d'aumônerie

Le présent concept d'aumônerie constitue le cadre général dans lequel l'aumônerie œcuménique du RSBJ inscrit ses missions. Il découle notamment des dispositions ci-après :

- **La constitution vaudoise**

Article 169 - Principes :

- L'Etat tient compte de la dimension spirituelle de la personne humaine.
- Il prend en considération la contribution des Eglises et communautés religieuses au lien social et à la transmission de valeurs fondamentales.

- **La loi sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public (LREEDP)** (du 9 janvier 2007)

Au sens de cette Loi, l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV) et l'Eglise catholique dans le canton de Vaud (ECVD), par l'intermédiaire de la Fédération ecclésiastique catholique romaine du canton de Vaud (FEDEC-VD), assument ensemble « des missions exercées en commun au service de tous ».

- **La convention d'exécution entre l'EERV et la FEDEC-VD** (du 11 mars 2010)

Celle-ci définit comme suit les missions exercées en commun : les missions exercées en commun sont celles qui peuvent être déployées au nom des deux Eglises reconnues de droit public et exercées ensemble par l'une ou l'autre Eglise.

- **Le mandat et compétences du conseil cantonal de l'aumônerie œcuménique des hôpitaux et cliniques (CAHOSP)** (du 16 novembre 2010)

Au sens de ce mandat, les deux Eglises (EERV et ECVD) confèrent au CAHOSP la tâche de piloter et d'accompagner la mission commune dans les hôpitaux et cliniques.

- **La loi sur la santé publique du canton de Vaud**

De façon générale, l'aumônerie sera exercée dans le plein respect des règles en vigueur pour les établissements concernés, notamment celles concernant la sphère privée du patient. En particulier, les aumôniers sont tenus au secret professionnel et de fonction.

- **COCOMICO, CAHOSP et CADEMS**

Sur mandat des Conseils des deux églises (EERV et ECVD) représentés par la CoCoMiCo le Conseil cantonal de l'aumônerie œcuménique des hôpitaux et cliniques (CAHOSP) inscrit la mise en œuvre de son concept en collaboration avec les Conseils de site et les directions des hôpitaux et cliniques.

Deux aumôniers assument, en plus de leur ministère, une fonction de coordination pour chacune des Eglises.

3. Périmètre de l'aumônerie œcuménique du RSBJ

L'aumônerie prend en compte tous les domaines de soins du RSBJ dont :

- L'hébergement
- L'hôpital
- Les structures d'accompagnement médico-social (SAMS).

4. Organisation

Le RSBJ reconnaît la nécessité et l'importance de l'aumônerie au sein de son établissement. Dès lors, il met en place les ressources humaines, les infrastructures et les moyens matériels nécessaires à cette mission et ce, en fonction de ses moyens et/ou possibilités.

Un colloque d'aumônerie & accompagnement à la vie est créé.

- **Composition :**

- Le directeur général
- Le/la responsable du pôle hébergement, son adjoint(e) et des membres du personnel
- Le/la responsable du pôle hôpital
- Les aumôniers de l'église réformée et catholique
- Les bénévoles

- **Rôle :**

- Evaluer les besoins du RSBJ, des aumôniers et des bénévoles
- Mettre en œuvre et promouvoir le concept d'aumônerie
- Organiser les 2 rencontres annuelles entre les aumôniers et les bénévoles pour l'accompagnement à la vie

- **Séances :**

- La commission se réunit au minimum deux fois par an et plus si nécessaire

5. Bénévolat

Certaines tâches relatives à la mission commune d'aumônerie peuvent être complétées ou appuyées par l'apport du bénévolat.

Le RSBJ encourage les formes de bénévolat dans la mesure où elles n'entrent pas en conflit avec les tâches spécifiques des aumôniers et des soignants.

Les bénévoles sont ainsi au bénéfice d'une charte et d'une description des tâches.

6. Dons et legs

Il n'y a pas d'offrande organisée lors des célébrations qui ont lieu au RSBJ. Toutefois, en cas de souhait d'offrande d'un(e) participant(e) et spécifiquement pour une église, les aumôniers la transmettent à leur église respective selon les modalités en vigueur.

L'Eglise catholique a pour tradition de demander une participation financière à ses paroissiens pour les demandes de messes spécifiques. Le RSBJ ne s'y oppose pas partant du principe qu'elles sont célébrées hors de l'institution.

7. Place des aumôniers au RSBJ

Les aumôniers participent à l'offre en soin dans la perspective d'une approche globale de la personne. Ils s'associent à la mission thérapeutique et d'accompagnement des équipes soignantes en y apportant leur spécificité dans la prise en compte de la dimension spirituelle.

Leurs pratiques trouvent leur enracinement dans la foi chrétienne et s'exercent avec les compétences propres à l'accompagnement spirituel.

Ils offrent un soutien sans distinction de religion ni de confession, à moins d'une demande particulière de la personne intéressée. C'est le principe de la subsidiarité appliqué par l'aumônerie : la confession de l'intervenant est secondaire par rapport à une relation de personne humaine à personne humaine.

La mission des aumôniers, exempte de tout prosélytisme, se déploie sur l'ensemble des missions du RSBJ.

Rôle des aumôniers auprès du bénéficiaire de soin :

- Aller à la rencontre de l'autre, être à son écoute.
- Répondre aux besoins d'un accompagnement spirituel ainsi qu'aux attentes religieuses des bénéficiaires de soin.
- Accompagner la personne hospitalisée, institutionnalisée et ses proches à traverser les temps de crise et à pacifier ses conflits de vie.
- Marquer les événements importants par des rites, des gestes significatifs.
- Offrir une animation culturelle adaptée aux besoins.
- Etre un relai avec les différentes instances religieuses concernées par le bénéficiaire de soins.
- Travailler dans un esprit de dialogue avec les équipes soignantes et développer les complémentarités et la compréhension mutuelle.
- Annoncer, partager les détresses spirituelles ou décompensations nécessitant une prise en charge complémentaire médico-sociale.

Rôle des aumôniers auprès des soignants et des bénévoles :

- Travailler dans un esprit de dialogue avec les professionnels du RSBJ et développer les complémentarités et la compréhension mutuelle. L'aumônier utilise les outils SPIV pour détecter les détresses spirituelles et renseigner le dossier patient informatisé.
- Etre à l'écoute des collaborateurs et collaboratrices du RSBJ et offrir un soutien dans les questions spirituelles et éthiques.
- Contribuer au dialogue sur les questions éthiques et spirituelles au sein des équipes soignantes.
- Offrir un espace de parole aux collaborateurs-trices et aux bénévoles.

Deux rencontres annuelles sont organisées entre les aumôniers et les bénévoles pour l'accompagnement à la vie. Ces rencontres ont un but formatif, d'échange, d'accompagnement et de débriefing.

Les aumôniers peuvent participer aux colloques interdisciplinaires de l'EMS. Cette participation donne la possibilité aux aumôniers de partager les informations qu'ils estiment nécessaires à l'équipe soignante concernée via le dossier informatisé du patient et de manière orale. Ils ont un accès adapté à ce dernier en fonction du rôle qu'ils prendront au sein des équipes soignantes.

La formation

Les Eglises veillent à l'adéquation de la formation des aumôniers (prêtres, pasteurs, diacres et laïcs reconnus), ainsi qu'à la possibilité de développer leurs compétences au travers d'une formation continue. Cette vision d'ensemble implique aussi un cadre et des moyens de fonctionnement.

Le RSBJ contribue à la formation des professionnels de la santé ainsi qu'aux personnes engagées par les organisations religieuses. Ces activités de formation participent à une sensibilisation au travail interdisciplinaire entre les équipes soignantes et les aumôniers. Elles s'inscrivent dans une approche globale du patient, en intégrant son histoire personnelle, sa dimension spirituelle, sa pratique et ses attentes religieuses.

Les aumôniers sont formés par le RSBJ aux outils d'informations et d'évaluation des bénéficiaires de soins. Ils renseignent ainsi le dossier patients/résidents/bénéficiaire informatisé.

Les aumôniers peuvent dispenser une formation ou faire appel à un formateur en fonction des besoins.

8. Animations culturelles assumées par les aumôniers

Le document "aumônerie" disponible dans VDoc (HEB-ACCSPi--PRD-001) décrit l'offre du RSBJ (célébrations, messes, visites, animations, etc.).

9. Relations avec les autres lieux de ministère des Eglises (paroisses, régions et départements)

• Relations avec les ministres et agents pastoraux

Les aumôniers et les autres ministres et agents pastoraux échangent toute information utile à leur travail respectif dans le respect des règles de confidentialité en vigueur.

• Relations avec les communautés paroissiales

Les aumôniers sont à disposition des paroisses pour des échanges, conférences, célébrations et formations spécifiques.

• Relations avec les régions et les unités pastorales

- Selon les circonstances, les aumôniers réformés travaillent en réseau avec les ministres de service communautaire, à savoir les responsables des lieux d'écoute ou de relation d'aide, les formateurs d'adultes, les collègues du Service santé et solidarité.
- Les aumôniers catholiques collaborent avec leurs collègues des unités pastorales, avec le Conseil de la Pastorale ainsi qu'avec les départements Solidarités, Formations et Accompagnements.

- **Relation avec la CAHOSP et la CADEMS**

La CAHOSP et la CADEMS pilotent et accompagnent la mission commune et nomment les aumôniers hospitaliers (hôpital et EMS).

Ce document a été élaboré sur la base du concept d'aumônerie du Conseil cantonal de l'aumônerie œcuménique des hôpitaux et cliniques (CAHOSP)

NB : Pour le RSBJ qui assume plusieurs missions, il reste à savoir qui de la CAHOSP ou de la CADEMS nomme les aumôniers. On relève également que le RSBJ n'est actuellement pas reconnu en tant que tel par les deux conseils cantonaux de l'aumônerie œcuménique des hôpitaux et cliniques (CAHOSP) et des EMS (CADEMS). Le RSBJ ne participe de ce fait pas encore au financement des postes d'aumôniers qui œuvre chez lui.